



© GIE Agric-Arcco.

avec François-Xavier Selleret

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGIRC ET DE L'ARCCO

Retraite complémentaire : les cotisations versées chaque mois

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, la périodicité du versement des cotisations de retraite complémentaire change: de trimestriel, il devient mensuel. Les clés pour bien anticiper cette transition.

» À partir du 1^{er} janvier 2016, les entreprises de plus de 9 salariés verseront leurs cotisations de retraite complémentaire chaque mois et non plus chaque trimestre. Celles dont l'effectif est inférieur et qui ne sont pas mensualisées auprès des Urssaf continueront pour leur part à régler leurs cotisations trimestriellement. Cette mesure, qui résulte d'un accord interprofessionnel signé le 13 mars 2013 par les partenaires sociaux en charge de la gestion des régimes de retraite complémentaires Agirc et Arcco, vise notamment à harmoniser la périodicité du règlement des cotisations de retraite complémentaires avec celles qui sont collectées par les Urssaf. Pour autant, la charge de paiement sera étalée dans le temps, en début et en fin de mois: le 5, voire le 15, pour les Urssaf, puis le 25 pour les cotisations de retraite complémentaire.

Règlement au plus tard le 25 du mois suivant

Comment va s'opérer cette transition? «*Concrètement, fin janvier 2016, l'entreprise réglera, comme elle le faisait jusqu'à maintenant, son échéance du 4^e trimestre 2015, correspondant au montant des cotisations prélevées sur les salaires versés en octobre, novembre et décembre, explique François-Xavier Selleret, directeur général de l'Agirc et de l'Arcco. Puis, les dates de versement deviendront mensuelles pour les échéances suivantes. Les cotisations prélevées sur les salaires devront alors être réglées au plus tard le 25 du mois qui suit.*» En pratique, pour les salaires versés en janvier, elles devront être acquittées au plus tard le 25 février. Pour les salaires versés en février, le 25 mars, et ainsi de suite. Aucune complexité particulière, donc. Cependant, un paramétrage des outils de gestion s'impose, ce qui implique d'informer les services concernés de ce changement. Si l'entreprise possède plusieurs établissements, il faudra également relayer l'information auprès d'eux. Et ce, même s'ils comptent moins de 9 salariés. En effet, dès lors que l'effectif global de l'entreprise est supérieur à ce seuil, ils sont eux aussi concernés par la mensualisation des

cotisations de retraite complémentaire. Naturellement, cette mesure risque d'avoir un impact sur la trésorerie des entreprises concernées, tout au moins le temps qu'elles adoptent ce nouveau rythme. En effet, elles vont devoir avancer le règlement d'une partie de leurs cotisations, fin février et fin mars, au lieu de régler la totalité à la fin du mois d'avril. «*C'est pourquoi il est important d'anticiper dès maintenant ces échéances et de les intégrer dans son plan de trésorerie*», rappelle François-Xavier Selleret.

Se renseigner suffisamment tôt

«*Si l'on souhaite obtenir de plus amples informations sur ce sujet, il ne faut pas hésiter à se rapprocher des services de sa caisse de retraite complémentaire, conclut le directeur général de l'Agirc et de l'Arcco. Les équipes des caisses sont à la disposition des entreprises pour les informer plus en détail sur la mise en œuvre de cette mesure.*» ■

AGENDA

- 5-13 DÉC. 2015 > PARIS
Salon nautique international de Paris –
Porte de Versailles
- 3-4 FÉVRIER 2016 > PARIS
Salon des Entrepreneurs – Palais des Congrès
- 15-17 FÉVRIER > LE BOURGET
Texworld, salon mondial de l'industrie textile –
Parc des expositions

» Encore plus d'infos sur
[www.credit-agricole.fr/entreprise/
FLASHEZ-MOI!](http://www.credit-agricole.fr/entreprise/FLASHEZ-MOI!)



Retrouvez-nous sur :

www.ca-aquitaine.fr

LA LETTRE AUX ENTREPRISES

www.ca-aquitaine.fr
janvier 2016
Numéro 4

DOSSIER

Entreprises en croissance : comment fonctionnent-elles ?

Les entreprises en croissance ne représentent qu'une petite frange de la population des entreprises françaises. Et si elles sont peu connues, elles sont souvent citées en exemple, notamment pour leur capacité à créer des emplois.

[> Suite page 2](#)

ÉDITO

Une année de chocs

» Alors que les économistes et les prévisionnistes tablent sur un PIB d'au moins 1% en 2015*, la France se retrouve au cœur d'incertitudes ravivées par les récents attentats. Nul ne peut dire aujourd'hui quels seront leurs véritables impacts économiques sur la reprise initiée en 2015. Certains secteurs, notamment le tourisme ou la restauration, seront probablement davantage touchés à court terme. La «résilience économique» – l'aptitude d'une économie à maintenir ou à retrouver rapidement ses capacités de production malgré un choc – se mesurera après-coup. En attendant, nous souhaitons à tous de garder le cap vers le développement, l'innovation et la croissance. De nombreuses réussites dans nos régions témoignent de la faculté de nos entreprises à relever ce défi et à le gagner. Aussi, nous avons souhaité, pour ce dernier numéro de l'année, mettre en avant les PME et les ETI en croissance, ainsi que les dirigeants et salariés qui les animent.

* Source : Insee

+1,1%

Le taux d'accroissement du coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie française a pu rester dans cette limite entre début 2012 et fin 2014, contre +2,1% en moyenne dans les autres pays de la zone euro. C'est un bénéfice de la mise en place du CICE début 2013.

Source : Insee, octobre 2015

EN CLAIR

Du nouveau pour les cotisations de retraite complémentaire

À partir du 1^{er} janvier 2016, les entreprises de plus de 9 salariés verseront leurs cotisations de retraite complémentaire chaque mois et non plus chaque trimestre, comme c'est le cas aujourd'hui. Conseils pour bien négocier cette transition.

[> Suite page 4](#)
LE GROUPE MÉDIA SOCIAL
DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE

Éditeur : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - Siège social : 304, bd du Président Wilson - 33076 BORDEAUX CEDEX - RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA : FR : 16 434 651 246 • Directrice de la publication : Véronique Faujour • Comité éditorial : Laetitia Salmon • Rédaction : Thibault Bertrand • Crédits photos : iStockphoto.com • Dépôt légal : décembre 2015 • Uni-éditions

Ressorts, freins et perspectives des entreprises en croissance

La France manque d'entreprises en croissance. Raison de plus pour tenter de comprendre le parcours de ces entreprises qui se développent et créent des emplois. Sur quels leviers misent-elles ? À quelles problématiques sont-elles confrontées ? Réponses.

On appelait il y a une dizaine d'années les entreprises à forte croissance, "gazelles". Aujourd'hui, on les désigne plus largement sous le terme générique d'entreprises en croissance. Régulièrement citées en exemple par les pouvoirs publics, elles parviennent à se développer, à gagner des parts de marchés, exporter et créer des emplois à l'heure où beaucoup d'autres se voient contraintes d'en supprimer. Qui sont-elles ? Ces "championnes" des PME ou des ETI qui superforment dans leur secteur d'activité, possèdent plusieurs traits de caractère communs. D'abord, il est question du taux de croissance de leur valeur ajoutée : le rapport sur le financement des PME et ETI en croissance de l'Observatoire du financement des entreprises (octobre 2015) établit que le groupe d'entreprises en croissance sera défini comme « l'ensemble des entreprises dont le taux de croissance moyen de la valeur ajoutée sur la période 2010-2013 se trouve dans le dernier quartile de la distribution des taux de croissance moyens de son secteur ». Sur environ 39200 PME et ETI pérennes sur la période 2010-2013, la méthode amène par définition à en retenir 25% comme entreprises en croissance dans chaque secteur d'activité (industrie, construction, commerce, autres). Par rapport aux PME, les ETI sont légèrement surreprésentées parmi les entreprises en croissance : les ETI représentent 4% des entreprises en croissance, contre seulement 3,4% des autres entreprises.* Ces entreprises

* Source : rapport sur le financement des PME et ETI en croissance.

en croissance ont d'autres points de convergence qui expliquent leur dynamisme et leurs bons résultats. D'abord, elles privilégient une politique d'investissement active. Pas question de se reposer sur leurs acquis : la croissance fait partie intégrante de leur ADN. Selon la Banque de France, elles investissent davantage que les autres. En 2012, leur taux d'investissement, rapporté à leur chiffre d'affaires, était de 24,6%, contre 24,4% pour les grandes entreprises et 16,8% pour les PME.

Innovation et export

Autre point commun : l'innovation. Concentrant 26% de la dépense privée de R&D en France, ces entreprises sont plus créatrices et innovantes que les autres. « Pour une partie d'entre elles, la croissance repose même principalement sur ce levier », note l'Observatoire du financement des entreprises. Dernier trait commun : les entreprises en croissance sont, pour une grande part, résolument ouvertes à l'international : avec 38% des exportations françaises à leur actif, les ETI par exemple sont à la fois plus nombreuses à exporter et exportent davantage que les autres en proportion de leur chiffre d'affaires. Il n'est pas étonnant, du reste, de retrouver, au sein de cette population, une nette dominante d'entreprises industrielles. Plus d'un salarié d'ETI sur trois est ainsi employé dans le secteur secondaire, selon l'Insee. Si ces caractéristiques font partie intégrante du profil type



des entreprises en croissance et participent activement à leur succès, ils impliquent aussi des choix stratégiques non dénués de complexité, notamment en termes d'indépendance financière. De fait, pour soutenir leur marche en avant, ces entreprises recourent davantage que les autres à l'endettement. À court terme, pour financer leur besoin en fonds de roulement, qui augmentent mécaniquement plus vite que la moyenne ; à long terme, pour financer leurs investissements productifs, gages de compétitivité. Elles présentent de ce fait un taux d'endettement plus élevé que leurs consœurs.

Prêtes à ouvrir leur capital

Les entreprises en croissance, qui s'endettent plus, recourent davantage aux augmentations de capital que les autres. Afin de renforcer leur structure financière, elles doivent consolider leurs fonds propres en conséquence. Ce choix peut être cornélien, notamment pour les entreprises familiales, qui représentent la moitié de la population des ETI, et pour lesquelles les freins

ET LES START-UP ?

Ce sont aussi des entreprises de croissance, bien sûr, mais à un stade beaucoup plus précoce de leur développement. Et avec des besoins de financement très spécifiques. Sur ce terrain aussi, les banques se mobilisent. À l'image de la Caisse régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, un territoire propice à l'émergence des jeunes pousses, qui a créé un poste de chargé d'affaires "start-up", taillé sur mesure pour accompagner cette clientèle dans ses projets de développement et d'investissement.

culturels à l'ouverture du capital sont encore très présents. Fortes de leurs acquis, conscientes de ces enjeux, les entreprises en croissance disposent encore de nombreuses marges de progression. Plusieurs dispositifs leur sont favorables. Par exemple, la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui contribue à accroître leur compétitivité, ou la Banque européenne d'investissement qui, via le plan Juncker, accroît son effort financier en leur faveur. Les fonds collectés par les acteurs du capital-investissement, qui financeront demain leur croissance, repartent à la hausse. Reste bien sûr la question du contexte économique mondial, et d'un éventuel ralentissement, perceptible du côté des pays émergents, qui pourrait contrarier leurs ambitions. À suivre... ■

AVIS D'EXPERT

© Vincent Pollet



« Ces entreprises ont des besoins spécifiques »

Denis MURGIER

RESPONSABLE MARCHÉS ET ENTREPRISES,
CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE

La Loire et la Haute-Loire ont souffert de la désindustrialisation. Aujourd'hui, elles abritent un beau vivier d'entreprises de croissance...

D. M. : Ces territoires ont une solide tradition industrielle, en particulier dans le textile et la mécanique. Pour résister à la concurrence, ces entreprises ont joué la montée en gamme en se

spécialisant sur des produits spécifiques, à forte valeur ajoutée. Elles ont su se différencier, investir pour baisser leurs coûts et trouver des relais de croissance à l'étranger.

Quels sont les besoins de ces entreprises, qu'attendent-elles de leur partenaire bancaire ?

D. M. : Elles sont confrontées à des problématiques complexes. Exporter, innover, faire de la croissance comporte une part de risque plus importante que de gérer l'existant. Elles attendent une dimension de conseil forte et un interlocuteur disponible, à l'écoute de leur stratégie, capable de leur proposer des solutions de financement performantes. C'est ce que nous faisons, notamment avec l'appui de notre cellule internationale. Nous poussons d'ailleurs cette logique partenariale plus loin, en finançant pour le compte de cette clientèle des études de marché export, ou en prenant à notre charge le coût de contre-garanties de crédit export.

LOI DE FINANCES 2016

Un nouveau souffle pour les entreprises ?

Les projets de loi de finances et de loi de financement pour la sécurité sociale pour 2016 contiennent plusieurs mesures qui intéressent tout particulièrement les entreprises.

Les derniers arbitrages législatifs concernant le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 seront rendus courant décembre. Les mesures qui suivent ont de bonnes chances d'être adoptées, à commencer par celles déjà annoncées dans le cadre du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité, qui monteront en puissance l'an prochain. De ce point de vue, « le projet de loi instaure, à compter du 1^{er} avril 2016, une baisse de 1,8 point des cotisations familiales pour les salaires allant jusqu'à 3,5 smic », précise Jean-Olivier Huynh, adjoint au directeur fiscal groupe à Crédit Agricole SA. Selon Bercy, la mesure, qui était cette année plafonnée aux salaires jusqu'à 1,6 smic, devrait générer une économie de charges de 3,1 Md€ en 2016 et d'un peu plus de 4 Md€ en 2017. En deuxième lieu, la contribution sociale de solidarité des

sociétés (CS), acquittée par environ 100 000 entreprises, va être allégée, avant de disparaître en 2017. En 2016, l'abattement appliqué au chiffre d'affaires pour le calcul de cette taxe sera porté à 19 M€, contre 3,25 actuellement. Cela va mécaniquement faire sortir de son champ 80% des entreprises qui y sont assujetties. « Pour les 20 000 structures restantes, la mesure se traduira par une économie maximale de 30 400€ par entité », indique Jean-Olivier Huynh. De son côté, la contribution exceptionnelle de 10,7% sur l'impôt sur les sociétés sera supprimée à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Enfin, le taux nominal de l'impôt sur les sociétés baissera progressivement de 33,3% actuellement à 28% en 2020, à partir de 2017. Au total, selon Bercy, ces mesures représentent un allègement des prélèvements de 33 Md€ en 2016, et de 41 Md€ en 2017. ■